|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/1133** | 11 février 2025 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)****– Proposition d'approbation d’un projet de Recommandation UIT-R révisée** |
|  |
|  |
|  |

À sa réunion tenue le 15 novembre 2024, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d’un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 6 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-9 doit être appliquée. Les titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative CACE/1123 en date du 3 décembre 2024, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 3 février 2025.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 11 avril 2025, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: [http://www.itu.int/pub/R-REC](https://www.itu.int/pub/R-REC/fr)).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU‑T/dbase/patent/patent-policy.html](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx).

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexe**: Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document**: Document 6/74(Rév.1)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R23-SG06-C/en>

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par
la Commission d'études 6 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1774-2 Doc. 6/74(Rév.1)

Utilisation des infrastructures de radiodiffusion par satellite ou de Terre pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes
et les secours en cas de catastrophe

– Ajout d'un nouveau point 6 dans le *recommande* et renumérotation en conséquence des points suivants.

– Ajout d'un nouveau point *a)* dans le *reconnaissant* et renommage en conséquence des points suivants.

– Renommage de l'Appendice 1 à l'Annexe 1, qui devient la Pièce jointe 1 à l'Annexe 1 (informative).

– Ajout des deux nouveaux paragraphes 4 et 5 dans la Pièce jointe 1 à l'Annexe 1, afin de décrire le système d'alerte en cas d'urgence (EWS, *emergency warning system*) et le protocole d'alerte commun (CAP, *common alerting protocol*) dans le cadre des fonctionnalités du système de radiodiffusion ATSC 3.0.

– Ajout du nouveau paragraphe 6 dans la Pièce jointe 1 à l'Annexe 1, relatif aux «Systèmes d'alerte du public pour le système de radiodiffusion 5G fondé sur la LTE».

– Ajout d'une nouvelle Annexe 3, relative au signal de commande commun de système d'alerte aux situations d'urgence pour la radiodiffusion numérique.

– Ajout d'une liste des abréviations, modifications de forme et mise à jour de certaines références.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_